

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} octobre 2024

Santé et sécurité au travail

Lancement de la 13^e édition du concours vidéo « De l'école au travail, à vous de filmer »

Placé sous le parrainage des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, et organisé par l'INRS* en partenariat avec la CCMSA*, la 13^e édition du concours vidéo vise les élèves de collèges, lycées professionnels et centres de formation d'apprentis (CFA). Objectif : inciter les jeunes candidats à réaliser des vidéos courtes et impactantes dédiées à la prévention des risques professionnels.



L'édition 2025 du concours « De l'école au travail, à vous de filmer » cible les élèves et apprentis, préparant un diplôme professionnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole dans un établissement d'enseignement secondaire public ou privé (France métropolitaine et outre-mer).

Sont ainsi concernés : les élèves et apprentis (CAP, bac ou brevet professionnel, brevet de technicien supérieur et

certificat de spécialisation). Mais aussi les élèves d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Depuis 2012, date de création du concours par l'INRS, **plus de 1 000 vidéos** sur la santé et sécurité au travail ont été réalisées par les équipes candidates et leurs enseignants.

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de santé et sécurité au travail

Objectif de ce concours vidéo : inciter les élèves à réaliser une courte vidéo, illustrant des démarches ou des solutions de prévention des risques professionnels en entreprise.

Dans cette perspective, les élèves candidats vont se constituer, d'octobre à avril 2025, en équipes projets, guidées et encadrées par des enseignants ou formateurs référents.

Tournée en couleur ou en noir et blanc, chaque vidéo, d'une durée comprise entre 30 secondes et 2 min15 (générique compris), doit contenir des images et des sons originaux, fruits du travail de chaque équipe en lice.

*INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)

*CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole)

Le jury, composé de représentants de l'INRS, des ministères chargés de l'Education nationale et de l'Agriculture, de la CCMSA, et des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif), a défini trois critères d'évaluation :

- la pertinence du message de prévention,
- la qualité d'ensemble de la vidéo (scénario, messages, créativité, prises de vue, montage...),
- et l'originalité du traitement du sujet *santé et sécurité au travail* choisi (*accidents du travail et/ou maladies professionnelles*).

Calendrier de l'édition 2025

- **1^{er} octobre 2024** : lancement officiel de la 13^e édition du concours vidéo,
- **3 avril 2025 à 19h00** : date limite de dépôt des candidatures,
- **30 avril 2025** : délibération du jury,
- **23 mai 2025** : cérémonie de **remise des prix**, organisée au siège de l'INRS, à Paris.

Informations pratiques :

Inscriptions : les établissements souhaitant participer au concours peuvent déposer leur candidature en s'enregistrant sur : [s'inscrire au concours vidéo 2025](#)

A découvrir :

- [Santé et sécurité au travail - Concours video 2025](#)
- les vidéos primées sur la [chaîne Youtube de l'INRS](#)

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, ce sont près de 580 collaborateurs répartis sur deux sites, Paris (75) et Vandoeuvre-lès-Nancy (54). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Contacts presse INRS :

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – 06 34 46 06 35 – caroline.tonini@inrs.fr

SUIVEZ-NOUS



A propos de la MSA : Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. La MSA prend en charge la médecine du travail et agit pour prévenir les principaux risques professionnels agricoles : le risque chimique, le machinisme, les chutes de hauteur et les troubles musculosquelettiques et psychosociaux.

Contact presse CCMSA :

Steven Boloko – 07 61 55 99 46 – boloko.steven@ccmsa.msa.fr